Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_08-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	18
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	26 janvier 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	2 février 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, Mme FOLL Corinne, Mme CICI Rose-Anne, M. DERVILLE Pascal, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme MICHEL Sophie, Mme POIRIER Aude, M. PITEL Philippe, M. STEPHAN Benoît, Mme BUSNOUF Dominique, M. OGIER Olivier, Mme GUILBERT Karine, M. LEPIVERT Jean-Michel, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. CHESNAIS Yves, Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie. M. BOUCHAUDON Raphaël, M. FERRY- WILCKZECK Thomas.

Absents excusés : M. PARMENTELOT Marc, M. JASLET Nicolas, Mme POTIN Annie.

Absents non excusés : M. PALLAN Clément, M. GOLIVET Jacques.

Pouvoirs : M. PARMENTELOT Marc à Mme GUILBERT Karine, Mme POTIN Annie à M. BOUCHAUDON Raphaël, M. JASLET Nicolas à M. LEPIVERT Jean-Michel.

Présidente : Madame FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Madame Frédérique GAUDIOSO

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_08-DE

2026-08 : Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Rapporteur : Madame la Maire

Madame la Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Calcul du plafond de crédits ouvrables en 2026 avant le vote du budget primitif 2026 :

Chapitre ou opération	Domaine	Budget primitif 2025 "crédits nouveaux"	DM et budget supplémentaire 2025	RAR 2024 (reportés au BP 2025) à déduire	Total
		(a)	**(b)**	**(c)**	**d = (a+b) - c**
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00 €	- €	- €	18 000,00 €
	En cas de vote par opération d'équipement :				
Op n°98113	Bâtiments communaux	265 187,71 €	- €	65 687,71 €	199 500,00 €
Op n°06149	Voirie Rue Croix aux Merles	400,00 €	5 000,00 €	- €	5 400,00 €
Op n°153	Terrain de foot	1 100 000,00 €	- 27 000,00 €	- €	1 073 000,00 €
Op n°10957	Effacement réseaux	13 642,00 €	- €	- €	13 642,00 €

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_08-DE

Op n°12176	2152	Vallion	5 000,00 €
Op n°15189	202	PLU : Frais études, élaboration doc urbanisme	2 000,00 €
Op n°98078	2152	Installations voirie	100 000,00 €
Op n°98082	2188	Matériel Bâtiments	150 000,00 €
Op n°98083	2111	Acquisition terrains nus	100 000,00 €
Op n°98083	204181	Acquisition terrain : Subv org, publics divers	55 000,00 €
TOTAL			492 000,00 €

Vu, l'article L1612-1 Modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37

Vu, le Règlement Budgétaire Financier (RBF) de la commune approuvé le 16 février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'ouvrir

- Les crédits susvisés avant le vote du BP 2026.

D'autoriser

- Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

MAIRIE DE SAINT-JOUAN-DES-GUERETS (I. et V.)

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260203-D_2026_08-DE

Op n°10169	Aménagements espaces verts	21 000,00 €	- €	- €	21 000,00 €
Op n°11171	Accessibilité	6 609,78 €	- €	1 609,78 €	5 000,00 €
Op n°12176	Vallion	29 591,20 €	- €	1 591,20 €	28 000,00 €
Op n°13180	Acquisition Fonds de Jardins	80 005,84 €	- €	- €	80 005,84 €
Op n°15189	PLU	25 529,56 €	- €	21 329,56 €	4 200,00 €
Op n°18197	Pôle Culturel	93 854,66 €	- €	86 854,66 €	7 000,00 €
Op n°201	Aménagements entrées bourg	28 398,00 €	- €	28 398,00 €	- €
Op n°205	Dynamisation commerces	1 920,00 €	- €	1 920,00 €	- €
Op n°207	Rénovation éclairage public	164 191,20 €	- €	164 191,20 €	- €
Op n°207	Rénovation éclairage public	52 987,20 €	- €	52 987,20 €	- €
Op n°78	Voirie	264 410,00 €	22 000,00 €	11 160,00 €	275 250,00 €
Op n°82	Acquisition matériel	252 826,23 €	- €	27 827,35 €	224 998,88 €
Op n°83	Acquisition terrain	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €
TOTAL		2 438 553,38 €	- €	463 556,66 €	1 974 996,72 €

Montant budgétisé dépenses d'investissement (exercice N-1) = 1 974 996,72 €

L'enveloppe du quart ventilable est de 493 749,18 € (25% du montant précité).

L'enveloppe de crédits ouverts par anticipation retenue est de 492 000 € (inférieure au montant ci-dessus).

La ventilation budgétaire de l'enveloppe de crédits ouverts par anticipation retenue est la suivante :

Chapitre ou opération	Article	Intitulé	Crédits autorisés avant le vote du budget
Op n°98113	2188	Bâtiments communaux	50 000,00 €
Op n°153	2188	Terrain de foot	5 000,00 €
Op n°10168	2152	Signalétique	10 000,00 €
Op n°10169	212	Aménagements Espaces Verts	10 000,00 €
Op n°11171	2152	Accessibilité	5 000,00 €